



RAPPORT GENERAL
3^{ème} Réunion du Groupe National de Référence
(Du 19 au 22 Avril 2010)
Lomé, Togo



Organisation de la 3^{ème} Réunion du Groupe National de Référence

Elle a été organisée le 22 Avril 2010 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). Seuls 12 participants étaient présents, le reste ayant été absent pour diverses raisons (professionnelles, personnelles). Débutée à 09H30, elle a pris fin à 16H30.

A/ Recommandations du projet/ Feuille de route pour la réforme de la concurrence

Le consultant chercheur est revenu sur les recommandations du GNR-II qui avait identifié des points clés comme stratégie devant contribuer à la réforme de la concurrence au Togo

Pays : Togo

N°	Points d'action spécifique	Actions	Résultats
1	Cadre de concertation et d'échange entre les différents acteurs	Réunions, séminaires, tables rondes Observatoire sur la concurrence	-Meilleure articulation des politiques et Décisions sur la concurrence
2	Débat national sur la CNCC	Tenue d'un atelier national	-Meilleure visibilité des difficultés et Manquements de la CNCC -Identification des actions nécessaires pour Renforcer la CNCC -Renforcement des capacités des membres
3	Révision de la loi	Lobbying auprès des parlementaires Mise en place d'une commission de réformes	-Elaboration d'une loi nationale adaptée -Meilleure pratiques concurrentielles et protection des consommateurs

Les participants sont intervenus pour :

- Demander à ce que les actions soient catégorisées et Procéder à un chronogramme,
- Budgétiser les actions,
- Initier une action envers les membres de la CNCC pour voir ce qui reste à ce jour de sa composition.

B/ Analyse du droit et de la loi de la concurrence du Togo

A travers les discussions, les participants se sont accordés pour situer les lacunes principales de la loi après l'adoption de la loi sur la concurrence car :

*Les organes chargés de la mise en application de la législation sur la concurrence sont installés, mais non opérationnels. (Cas de la CNCC)

*Les associations de consommateurs ne sont pas représentées au sein des instances de régulation dans certains secteurs.

*La loi ne donne pas obligation de faire contrôler les produits et les biens de consommation aux frontières avant leur mise en circulation.

* Les sanctions et les pénalités ne sont plus à ce jour proportionnelles aux délits et pratiques anticoncurrentielles.

Pour réussir l'application du droit et de la loi sur la concurrence au Togo, il est important de :

- Doter l'Autorité de la concurrence des ressources humaines et matérielles nécessaires,
- Doter les agences de régulation des ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires,
- Gérer les relations avec les Régulateurs sectoriels,
- Mettre en place des agences de régulation dans les secteurs de l'eau, des mines (sable, ciment), des banques et assurances, de l'hôtellerie, du bâtiment, des transports, des hydrocarbures, de la santé, de l'éducation, etc.
- Protéger d'avantage les consommateurs par des textes et actions concrètes,
- Former les membres des Autorités de concurrence (DCIC et CNCC)
- Départager les tâches de l'Autorité de concurrence par rapport aux responsabilités relatives à la concurrence des Régulateurs sectoriels
- Assurer la formation des Régulateurs sectoriels
- Former des juges spécialisés et
- Développer la coopération régionale et sous-régionale en matière de promotion de la concurrence

C/Session de clôture

Messieurs SAMIR, ALADJOU et BLAO sont intervenus pour faire un rappel des actions entreprises et des recommandations faites à cette réunion pour concrétiser les acquis du projet. Ils ont invité les membres du GNR à s'approprier la feuille de route pour baliser la voie à la réforme sur la concurrence au Togo.